Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-212902159-20260429-2026_04_29_36-DE

Mairie de Plozevet
Ti-Kêr Plozeved
14 rue Jules Ferry
29710 Plozévet

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL N°3
DU 29 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 Avril, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Plozévet se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Claudie GUÉNOLÉ, Maire.

Date de convocation : le 21 Avril 2026.

Etaient présent :

Messieurs : ANGEBAUD Roger, BALLAHMER Lounis, BOURDON Fabien, KERE Bernez, LAGADEC Patrice, LE DISSEZ Mordiern, LECLERE Loïc, MAUDUIT Wilfrid, PHILIPPON Ion, QUEMENER Luc.

Mesdames : BARTHELEMY Christine, BERNARD Martine, BLEAUMELEN Marie-Thérèse, BREMAUD Brigitte, GUENOLE Claudie, GUEZENNEC Emmanuelle, LE REUN Jessica, L'HEVEDER Anne-Rozenn, PODDA Marion, SQUIBAN Mathilde, TANGUY Dominique, ZILLER Fanny.

Absents :

Monsieur GOYAT David a donné procuration à Monsieur MAUDUIT Wilfrid.

Assistait également à la réunion :

Monsieur Philippe LANNOU, Secrétaire Général.

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de présents : 22
Nombre d'absents : 01
Nombre de procurations : 01
Nombre de votants : 23

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-212902159-20260429-2026_04_29_36-DE

2026-04-29-36

RENOUVELLEMENT DE L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Madame la Maire rappelle que les horaires des enseignements sont arrêtés par le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) pour une durée maximum de trois années scolaires.

Une nouvelle décision doit être arrêtée pour l'école Georges-le Bail dont les horaires ont été définis à la rentrée 2024.

Pour la rentrée scolaire 2027, l'organisation du temps scolaire doit être renouvelée.

Si la commune souhaite conserver l'organisation dérogatoire sur 4 jours, une proposition conjointe du conseil municipal et du conseil d'école doit être adressée aux services de l'Education Nationale.

Les enseignants et les délégués de parents d'élèves se sont d'ores et déjà prononcés pour le maintien de l'organisation existante lors du conseil d'école du 12/03/26.

Il est proposé au conseil municipal de maintenir la semaine à 4 jours aux jours et horaires scolaires suivants :

- Jours d'école : lundi, mardi, jeudi et vendredi

Horaires :

- Maternelle : 9h00 / 12h00 et 13h30 / 16h30
- Elémentaire : 9h00 / 12h30 et 14h00 / 16h30

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Valide le maintien de la semaine à 4 jours à la rentrée 2027 pour une durée de 3 ans.

Pour copie certifiée conforme.
A Plozévet, le 29 Avril 2026.

La Maire,
Claudie GUÉNOLÉ.

